ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

JC 20/25
29 août 2025
Original : anglais

F

Comité commun
5e réunion
17 septembre 2025
Londres (Royaume-Uni)

Proposition visant à améliorer la collecte et la diffusion des données statistiques de base de l'OIC

Contexte

1. Conformément à l'Article 34 de l'Accord de 2007, le Conseil international du Café (CIC) adoptera un programme de travail annuel des études, des enquêtes et des rapports, accompagné d'estimations concernant les ressources nécessaires. Ces activités seront financées soit par des provisions du budget administratif soit par des sources extrabudgétaires.

2. Conformément au Mandat institutionnel du Comité commun (CC), contenu dans le document ICC-136-11, le Comité sera chargé de mener des activités et de faire des recommandations au Conseil sur toutes les questions concernant, mais sans s'y limiter, les projets, les statistiques, la promotion et le développement des marchés, ainsi que le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

3. Sept initiatives proposées par la Directrice exécutive ont été examinées lors de la deuxième réunion du CC tenue le 12 mars 2025, de la troisième réunion du CC tenue le 16 juin 2025 et de la quatrième réunion du CC tenue le 19 août 2025 (de plus amples informations sur les propositions figurent dans le document JC-12/25).

4. Bien qu'aucune des initiatives proposées n'ait été approuvée dans son intégralité, les discussions ont mis en évidence la préférence claire des Membres pour que l'OIC se concentre sur ses fonctions statistiques essentielles, telles que prévues aux articles 32 et 33 de l'Accord international sur le café de 2007 et reflétées dans le Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du café (ICC-120-11). Plus précisément, les Membres ont souligné la nécessité de donner la priorité à la collecte en temps opportun de données exactes et à la diffusion rapide des statistiques de base sur le café (prix, exportations, importations, production, consommation). Ils ont également demandé un engagement et un soutien accrus en faveur des pays exportateurs afin d'améliorer la collecte et la qualité des données en temps opportun. Cela correspond en

partie à l'« Initiative 4 » initialement proposée. Enfin, les Membres ont demandé que toutes les autres améliorations statistiques potentielles soient reportées jusqu'à ce que des progrès aient été réalisés dans ces domaines fondamentaux.

5. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat de l'OIC présente une version révisée de l'Initiative 4 proposée (ci-après dénommée « Initiative 4V2 ») qui figure à **l'Annexe I**. Toutes les révisions ont été élaborées dans le cadre des Règles applicables aux statistiques de mars 2011 (ICC 102-10).

6. Les Membres sont invités à soumettre leurs commentaires écrits concernant l'initiative proposée avant le 14 septembre 2025, par courrier électronique adressé soit à la Chargée du secrétariat et des relations extérieures (ottelli@ico.org), soit à icodocuments@ico.org . Les commentaires seront communiqués à tous les membres par courrier électronique et enregistrés dans le dossier SharePoint correspondant.

Mesure à prendre

Le Comité est invité à examiner la proposition et, le cas échéant, à recommander son approbation par le CIC.

INITIATIVE 4V2 : Proposition visant à améliorer la collecte et la diffusion des données statistiques de base de l'OIC

But général

Améliorer la collecte et la diffusion en temps opportun de statistiques de base précises sur le commerce, la consommation et la production de café par l'OIC.

Objectifs

Renforcer la capacité des Membres de l'OIC à collecter et à fournir des statistiques précises.
Améliorer la qualité des données soumises à l'OIC par ses Membres et, ce faisant, améliorer les scores de conformité associés d'ici 2026.
Renforcer la compilation, l'accès et la diffusion en temps opportun des données statistiques sur le commerce, la production et la consommation de café aux Membres et abonnés de l'OIC.
Augmenter la satisfaction des Membres et des abonnés des services statistiques de l'OIC d'ici 2026, telle que mesurée par une enquête de satisfaction.
Augmenter les recettes provenant des services statistiques d'ici 2026.

Lien avec les défis et les objectifs du plan d'action quinquennal

Défis économiques : contribuer à fournir des informations précises et opportunes sur le marché du café, aider à réduire la volatilité du marché et favoriser une meilleure compréhension de l'efficacité du marché
Objectif stratégique I : Fournir des données, des analyses et des informations de classe mondiale à l'industrie et aux décideurs.
Objectif I.A – Mesures prioritaires visant à améliorer la collecte, le stockage et la gestion des données brutes.

Pertinence et activités

Services statistiques actuels

Les informations suivantes sont actuellement fournies :

- Les données et analyses mensuelles sur les exportations, les importations (et les réexportations) sont envoyées aux Membres et aux abonnés via les Statistiques commerciales mensuelles, le Rapport sur le marché du café et les Perspectives trimestrielles.[1] Ces données sont collectées auprès des Membres sur la base des rapports mensuels sur les certificats d'origine de l'OIC. Le *Règlement sur les statistiques – Rapports statistiques* (ICC-102-10) définit les obligations statistiques de tous les Membres, en précisant l'étendue et la fréquence (mensuelle, trimestrielle et annuelle) des données à envoyer. Ces données sont complétées par l'OIC qui exploite des données commerciales externes officielles supplémentaires, à savoir les données douanières.[2]
- Le prix indicatif composé de l'OIC (I-CIP) est envoyé quotidiennement à tous les Membres et abonnés et analysé dans le Rapport sur le marché du café et les Perspectives trimestrielles. L'I-CIP est calculé selon la méthodologie décrite dans le Règlement sur les statistiques – Prix indicatifs (ICC-105-17 Rev. 1). Les prix indicatifs composés et des groupes de l'OIC sont calculés sur la base de la part des marchés et des pondérations des groupes (document mis à jour tous les deux ans, la dernière version ayant été publiée le 7 septembre 2024 (JC-03/24 Rev. 1)).
- Les données sur la production et la consommation sont présentées dans des rapports trimestriels et annuels et sont basées sur les informations recueillies auprès des Membres sur une base annuelle,

[1] *La fréquence maximale de soumission des données par les membres est mensuelle (pour le commerce et les prix). Si certains membres pourraient fournir des données commerciales plus fréquemment, la majorité ne le fait pas. Afin d'éviter toute distorsion du marché, les données commerciales sont communiquées sur une base mensuelle.*

[2] *Certaines autres organisations de produits de base fournissent également à leurs membres, à une fréquence très élevée, des informations secondaires sur l'offre, la demande et le commerce, telles que publiées par les organisations et institutions industrielles (principalement des objectifs, des projections et des estimations pour l'année en cours et l'année suivante).*

complétées par des informations externes (la consommation est également mesurée sur une base trimestrielle pour les pays non producteurs).

Les informations fournies sont également disponibles dans la base de données statistiques mondiales sur le café (WCSD) de l'OIC, à laquelle les Membres et les abonnés ont accès. En outre, chaque année, l'OIC répond à plus de 300 demandes de données individuelles, y compris des questions provenant de non-abonnés, de Membres et d'abonnés (ces deux dernières catégories représentant environ 10 % des demandes).
Par rapport à d'autres organisations de produits de base, l'OIC peut, en principe, s'appuyer davantage sur les informations fournies par ses Membres, en particulier les données commerciales consignées dans les certificats d'origine de l'OIC. Cet atout peut être encore renforcé. Le respect par les Membres de leur obligation de soumettre des informations statistiques à l'OIC est évalué à l'aune d'un cadre défini dans le document SC-87/18, qui tient compte à la fois de la ponctualité et du niveau d'achèvement (sans tenir compte de la qualité des données transmises). En 2025, le score moyen de conformité des Membres exportateurs était de 27,1 %, contre 28,4 % en 2024, ce qui montre une tendance à la baisse. Le score moyen de conformité des Membres importateurs est resté stable entre 2024 et 2025, à un niveau de 68 % (JC-02/24). Ces chiffres incluent les scores de 23 Membres exportateurs (y compris les Membres suspendus) qui n'envoient actuellement aucune donnée (année caféière 2024/25). Les difficultés rencontrées par les Membres exportateurs qui envoient des données pour se conformer aux règles concernent l'envoi irrégulier, peu fréquent ou tardif des données, l'omission d'informations pour certaines variables ou l'envoi d'informations de mauvaise qualité (ce dernier point n'est pas pris en compte dans le score de conformité de l'OIC).
D'après les contacts bilatéraux avec les agences compétentes des Membres, les principales raisons de la faible conformité ou de la non-conformité sont diverses :

- Retard des exportateurs enregistrés, et par conséquent retard dans la mesure et la compilation par l'agence nationale compétente ;
- Absence de point focal statistique désigné et d'organisme chargé de délivrer les certificats d'origine (les données peuvent être gérées par un autre organisme) ou capacité limitée des services statistiques nationaux en termes d'effectifs ;
- Nécessité de renforcer les capacités techniques de l'organisme national compétent en matière de mesure et de mise en balance des données ;
- Nécessité de numériser les processus de collecte de données ;
- Les processus nationaux peuvent être établis à une fréquence différente, par exemple une consolidation tous les six mois au lieu de tous les mois, ce qui rend difficile l'interruption plus régulière de leurs propres processus en cours ;
- Certaines données sont de nature sensible (par exemple pour des raisons de concurrence).

Les recettes annuelles provenant des services statistiques au cours des trois dernières campagnes caféières se sont élevées en moyenne à £ 20 800. En 2024, l'OIC comptait 67 abonnés à ses rapports, publications, envois d'emails et demandes de renseignements, dont 56 (institutions/entreprises/particuliers) sont des abonnés payants. En 2024, 223 parties prenantes avaient accès au WCSD, dont 110 (institutions/entreprises/particuliers) sont des clients payants et les autres sont des délégués des Membres de l'OIC. La satisfaction des Membres et des abonnés à l'égard des services statistiques n'est pas mesurée actuellement.

Dans le cadre de l'initiative 4V2 proposée, les actions suivantes sont prévues :

1. Contribuer à améliorer la capacité des Membres à collecter, générer et fournir des données complètes, précises et actualisées sur le commerce, la production et la consommation du café. Cette initiative sera mise en œuvre de quatre manières :
   (i) Organisation de trois ateliers régionaux (Asie, Afrique et Amérique latine) afin d'améliorer la compréhension des aspects techniques et de la pertinence de la collecte et de la fourniture opportune de données sur le café ;
   (ii) Sur la base des échanges qui auront eu lieu lors des ateliers régionaux, l'OIC facilitera la mise en place de « communautés de pratique » régionales afin de relever les défis auxquels sont confrontés les

Membres, en se concentrant sur des thèmes spécifiques proposés par ces derniers. Les objectifs sont les suivants : maintenir l'engagement des Membres dans le renforcement des compétences en matière de gestion de l' des données ; instaurer la confiance ; et promouvoir l'échange de bonnes pratiques et de systèmes entre les Membres et l'OIC ;

(iii) Mettre en place une communication bilatérale plus fréquente et plus efficace entre la Section des statistiques de l'OIC et les agences compétentes des Membres. Tous les Membres seront contactés au moins une fois par an au sujet de la fourniture de données statistiques. Les Membres situés dans le quartile inférieur en matière de conformité et/ou de qualité des données sur le commerce, la consommation et la production seront contactés chaque mois et un plan de travail sera élaboré et suivi avec eux ;

(iv) Créer un groupe de travail ad hoc, composé de représentants des organismes et entités statistiques des États membres, afin de discuter et d'évaluer la faisabilité, l'efficacité et les procédures les plus judicieuses sur le plan technique pour le partage direct des données entre les bases de données des membres et la base de données de l'OIC.

2. Réaliser une compilation des données en temps utile, en améliorant l'accès et la diffusion de trois manières différentes :
   (i) En envoyant quotidiennement aux Membres (et aux abonnés) l'I-CIP et en améliorant la profondeur de l'analyse et la précision des données disponibles dans le Rapport mensuel sur le marché du café (CMR);
   (ii) En incluant les modifications suivantes dans le WCSD :
      a) Un menu plus clair des données disponibles ;
      b) Une interface améliorée et plus conviviale, basée sur la consultation des membres et l'évaluation de la faisabilité.
   (iii) En introduisant un meilleur tableau de bord d'informations sur le site web de l'OIC (en plus de l'I-CIP qui est déjà présenté sur le site web). [3]

3. Augmenter les investissements de l'OIC dans les équipements et les ressources humaines dédiés aux statistiques. Au début de l'année 2025, deux statisticiens à temps plein ont été embauchés (Coordinateur statistique et Statisticien associé). Depuis juin 2025, deux statisticiens à temps plein travaillent sur les statistiques, avec l'aide d'un économiste junior (80 % de la charge de travail). En septembre 2025, 80 % de la charge de travail de l'économiste en chef s'y ajoutera, ce qui équivaut à 3,6 employés à temps plein travaillant sur les statistiques d'ici la fin de 2025.

4. Mettre en place et améliorer en permanence un mécanisme de suivi afin d'évaluer la fonction statistique de base de l'OIC.
   (i) Reformuler le score de conformité de l'OIC. Les informations demandées aux Membres de l'OIC ne sont pas toutes sous leur contrôle et ne peuvent pas toutes être collectées par eux. Elles font néanmoins partie du score de conformité, ce qui crée un biais à la baisse qui se reflète dans les taux de conformité et empêche une analyse fine de l'évolution. La qualité des données fournies n'est pas prise en compte dans le score de conformité actuel. Une nouvelle formule pour le score de conformité serait proposée, incluant l'aspect de la qualité des données fournies. Dans l'intervalle, et afin de suivre plus précisément les progrès initiaux en 2025/26, une sélection de sous-scores de conformité existants sera surveillée mensuellement (en se concentrant sur les sous-scores de conformité pour l'envoi des informations de base sur les exportations et les importations de café) et des indicateurs internes seront utilisés pour surveiller la qualité des informations fournies.
   (ii) Lancer une brève enquête de satisfaction auprès des Membres et des abonnés sur les statistiques fournies par l'OIC (référence) et répéter l'enquête d'ici la fin de 2026.

[3] *Les données présentées dans le tableau de bord seront moins affinées et présentées avec un délai plus long (afin de ne pas compromettre l'avantage que représente l'accès rapide aux données pour les Membres et les abonnés).*

Organisation d'ateliers régionaux de formation

Trois ateliers régionaux de formation sont organisés pour les correspondants statistiques des Membres. Ces ateliers sont préparés et animés par le personnel statistique du Secrétariat de l'OIC, en étroite collaboration avec les Membres. Une présentation PowerPoint et des exercices pratiques ont été élaborés. Dans la mesure du possible, les ateliers sont organisés en marge d'événements régionaux auxquels les Membres sont censés participer. L'ordre du jour des ateliers de formation comprend :

- Examen des obligations statistiques des Membres ;
- Les domaines de déclaration statistique et les exigences en matière de fréquence, en mettant l'accent sur le format, les définitions, la collecte et la diffusion des données ;
- Les principes fondamentaux de la collecte et de l'intégration des données ;
- Explication de l'importance de partager des statistiques précises et actualisées ;
- Définition des moyens permettant d'assurer un suivi plus continu avec les points focaux statistiques des membres de l'OIC ;
- Élaboration des bases pour les communautés de pratique entre les points focaux statistiques et le Secrétariat de l'OIC.

Après les ateliers de formation, le Secrétariat de l'OIC recueille les commentaires afin d'améliorer les futurs ateliers.

Indicateurs clés de performance de l'initiative

Indicateurs de résultats

- Trois ateliers de formation régionaux, nombre de participants et de pays. Rapports sur les ateliers statistiques et sur les commentaires reçus.
- Trois communautés régionales de pratique sur les statistiques du café, avec au moins deux réunions par an. Nombre de participants. Interaction plus continue entre les Membres concernant les bonnes pratiques en matière de fourniture de données sur le café et d'amélioration de la qualité des données. Nombre de sujets traités.
- Nombre de réunions bilatérales sur les statistiques avec les Membres exportateurs. Au moins une réunion bilatérale par an entre chaque Membre et la Section des statistiques de l'OIC.
- Membres se situant dans le quartile inférieur des scores de conformité/qualité pour les données commerciales contactés chaque mois. Nombre de plans de travail élaborés et suivis avec ces Membres.
- Améliorations concernant l'analyse et la présentation des statistiques commerciales mensuelles dans le Rapport sur le marché du café grâce à l'inclusion d'une section sur les importations et les réexportations.
- I-CIP quotidien envoyé à tous les Membres.
- Mise en œuvre d'une enquête de satisfaction de base auprès des utilisateurs des statistiques de l'OIC et enquête de suivi à la fin de 2026.
- Élaboration d'un plan visant à rendre le WCSD plus accessible (y compris un menu des variables et catégories disponibles dans le WCSD, une interface améliorée).
- Amélioration du tableau de bord interactif avec une sélection de données commerciales sur le site web de l'OIC.
- Révision du score et du rapport sur la conformité.
- Amélioration des scores de conformité mensuels concernant la fourniture d'informations commerciales de base par les membres à l'OIC.

Indicateurs d'impact

- Augmentation des scores moyens annuels de conformité, sur la base de la fourniture en temps opportun des informations demandées aux Membres, de 27,1 % (2024/25) à 35 % pour les Membres exportateurs d'ici la fin de l'année caféière 2025/26 et de 68 % pour les Membres importateurs à 80 %.
- Les scores spécifiques pour les données d'exportation et d'importation doivent passer respectivement de 38,1 % et 39,2 % (2024/25) à 45 % chacun, d'ici la fin de l'année caféière 2025/26 pour les pays producteurs de café (exportations) et de 97 % et 96 %, respectivement, pour les importations et les réexportations pour 2024/25, à 98 % chacun pour les pays importateurs de café au cours de l'année caféière 2025/26.

- Diminution du nombre de Membres exportateurs qui n'envoient aucune information de 23 à 15 d'ici la fin de l'année caféière 2025/26.
- Augmentation du nombre d'abonnés payants de 56 à 62 (augmentation de 10 %) d'ici la fin de la campagne caféière 2025/26.
- Augmentation des recettes de l'OIC provenant des statistiques, qui passeront d'une moyenne de £ 20 800 au cours des trois dernières campagnes caféières à £ 28 000 d'ici la fin de la campagne caféière 2025/26.
- La satisfaction des Membres et des abonnés à l'égard des statistiques de l'OIC s'améliore considérablement (avec un délai d'au moins six mois entre la référence et la mesure) d'ici la fin de l'année caféière 2025/26.

Budget

Toutes les activités seront mises en œuvre par le personnel de l'OIC.

- Le budget consacré aux statistiques a augmenté en 2025, passant de 2 unités à temps plein à 3,6 unités à temps plein d'ici la fin de 2025.
- Des ateliers statistiques seront préparés et mis en œuvre par le Secrétariat de l'OIC (équipe chargée des statistiques). Le programme des activités de 2024/25 prévoit un budget de £ 29 500 pour l'organisation des ateliers (salles de réunion et matériel, frais de déplacement des statisticiens).
- Le budget consacré aux équipements et aux outils informatiques a légèrement augmenté en 2025 et augmentera encore légèrement en 2026. Le personnel de l'OIC étudiera et planifiera des améliorations de l'interface de la WCSD en consultation avec les Membres et les abonnés.

Calendrier du projet

Les différentes activités seront mises en œuvre entre 2025 et la fin de 2026. Sur la base des premiers résultats et des scores de conformité, d'autres améliorations et actions supplémentaires pourraient être proposées au CC/CIC en 2026.

Les premiers ateliers ont eu lieu le 14 mai 2025 (Jakarta, Indonésie) et les 26 et 27 juillet 2025 (Addis-Abeba, Éthiopie). Le prochain se tiendra au Honduras la semaine du 13 octobre, parallèlement au CIC.

LÉGENDE

Accord de 2007	Accord international de 2007 sur le Café
CC	Comité commun
CIC	Conseil international du Café
CMR	Rapport sur le marché du café
I-CIP	Prix indicatif composé de l'OIC
OIC	Organisation internationale du Café
RH	Ressources humaines
WCSD	Base données statistiques mondiales sur le café